

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans sa séance du 14 juin 1993, le conseil de communauté avait approuvé le principe de la réalisation, par voie de mandat à Lyon Parc-Auto, de la réfection complète de l'étanchéité de la dalle de terrasse du parking 3000 Part- Dieu à Lyon 3°.

L'enveloppe financière avait été arrêtée à la somme de 6 451 840 F TTC et la société Lyon Parc-Auto avait accepté de ne pas être rémunérée pour l'exécution de ce mandat.

Le bilan de clôture arrêté par monsieur le commissionnaire aux comptes de la société Lyon Parc-Auto fait apparaître un montant total des dépenses s'élevant à la somme 4 589 167,80 F TTC, cette somme ayant été entièrement réglée au mandataire par la Communauté.

L'écart entre l'enveloppe prévisionnelle et le bilan des dépenses s'explique par le fait que certains travaux de reprise de maçonneries ont été exécutés sous maîtrise d'ouvrage directe de la Communauté.

La réception des travaux avec levée des réserves a eu lieu le 6 septembre 1994 et le délai de garantie de parfait achèvement est aujourd'hui expiré ;

**B - Propose** de constater le montant définitif des dépenses et des encaissements réalisés dans le cadre du mandat à hauteur de 4 589 167,80 F TTC et de prononcer la clôture définitive du mandat confié à la société Lyon Parc-Auto pour la réalisation de l'étanchéité de la dalle de terrasse du parking 3000 Part-Dieu et lui en délivrer quitus ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 14 juin 1993 ;

Vu la réception des travaux avec levée des réserves effectuée le 6 septembre 1994 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Constate** le montant définitif des dépenses et des encaissements réalisés dans le cadre du mandat à hauteur de 4 589 167,80 F TTC.

**2° - Prononce** la clôture définitive du mandat confié à la société Lyon Parc-Auto pour la réalisation de l'étanchéité de la dalle de terrasse du parking 3000 Part-Dieu et lui en délivre quitus.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,